

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2013

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,
DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER
ÉLECTORAL - (N° 883)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 86

présenté par
M. Morel-A-L'Huissier

ARTICLE 14

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de supprimer cet article car le système électoral envisagé ne permettra pas une représentation claire des territoires et des populations.